



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 101814

Texte de la question

Dans son avant-projet d'avis, le COE (conseil d'orientation pour l'emploi), sur le projet de réforme du financement de la protection sociale, conclut que la TVA sociale ne pourrait avoir des effets favorables à l'emploi « que si les entreprises baissent leurs marges pour éviter tout effet inflationniste ou si l'indexation des salaires et des prestations sociales est neutralisée pour éviter d'enclencher une spirale prix-salaires ». Enfin, la piste de la contribution patronale généralisée (CPG), dont le principe est d'élargir l'assiette des cotisations employeurs à l'intéressement et à la participation, a éveillé l'intérêt, tout en suscitant « un clivage » au sein du COE. Certains craignent notamment que la CPG ne soit par la suite augmentée, à l'image de la CSG. Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le sentiment et les intentions du Gouvernement à son sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101814

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8244